



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

La Présidente

نواكشوط، في 04 JAN 2024

Numéro 002/24
A.R.M.P/Pr س.ت.ص.ع

الرئيسة

AVIS D'ANNULATION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 04 janvier 2024, sur le recours introduit par MAURIOIL SARL contre la décision d'attribution provisoire, par la Commission des Marchés d'Exploitation (CME) de la Société Nationale de l'Eau (SNDE), du lot N° 2 (fourniture de 30 véhicules de type 4x2 simples cabines de 4 cylindres) du marché relatif à la « fourniture d'un parc d'automobile destiné à l'exploitation de la SNDE », objet du DAOI N° 09/2023/CME-SNDE :

- dit fondé le recours ;
- ordonne l'annulation de la seconde attribution provisoire et la poursuite de la procédure de passation du marché sur la base de la première attribution provisoire et de l'attribution définitive y relative, conformément aux éléments des textes des marchés publics, aux stipulations du DAOI et aux conclusions et analyses qui seront développés dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site www.arp.mr .

Khadija BOUKA

